

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

78063

Objet

TARIF DU CAVEAU  
DEPOSITOIRE

DATE DE CONVOCATION

~~29 MAI 1978~~

DATE D'AFFICHAGE

~~29 MAI 1978~~

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 27  
Nombre de présents ..... 20  
Nombre de votants ..... 24

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit  
le deux juin à 21 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Monsieur TETARD, Maire.

Etaient présents : MM. MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LIS, LACHAUD,  
BOUTET, FABER, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA,  
BROTREAU, DUFEIL; BERLAND, TAP, PELLETIER, BOULAN, CABAL. BOUCHET.

Excusé : M. COLLE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU  
MONTRON par M. POUMAILLOUX  
POUGET par M. BUJARD  
Absents : MM. Melle FOUCHE par M. TETARD  
NAULIN -Mme TACQUET

M PELLETIER a été élu Secrétaire.

Le tarif du caveau dépositoire de ROYAN est resté inchan-  
gé du 23 MARS 1974 au 27 JUIN 1977. En 1977, le tarif n'a pu  
être augmenté que de 6,50 %. La Commission des Finances dans sa  
séance du 22 MAI 1978, a proposé d'actualiser ce tarif en l'in-  
dexant proportionnellement à l'écart existant entre l'indice du  
coût de la construction du premier trimestre 1974 égal à 291,  
date de la fixation du tarif et celui du dernier trimestre 1977  
égal à 449.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
- Vu les propositions de la Commission des Finances en date du  
22 MAI 1978

DECIDE :  
- de fixer le tarif progressif suivant à compter du 1er JUILLET  
1978 :

	Pour mémoire Ancien tarif DCM du 27/6/77	Nouveau tarif
-Par jour les deux premiers mois	1,05 F	1,50 F
-Par jour, les mois suivants	2,15 F	3,00 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Guy TETARD.

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT  
ARRIVÉE LE  
27 JUIN 1978  
B7/E  
DÉLIBÉRATION EXECUTORE  
Art. 46 du C. A. M.